

SOCIÉTÉ

Enfants du divorce : un colloque et des déceptions

Syndrome d'aliénation parentale : derrière l'appellation barbare qui sent bon sa psychologie clinique résident bien des souffrances. Celles de ces parents qui, séparés de leurs enfants voient peu à peu ceux-ci devenir des ennemis sous l'influence délétère de l'autre parent.

Toute la journée d'hier, un colloque au lycée Saint-Jacques de Compostelle de Poitiers, organisé par l'ACALPA et plusieurs thérapeutes, a eu le mérite de donner la parole à tous : professionnels de la santé et de la justice, bien sûr, mais aussi parents concernés.

« *L'important*, indique le Dr Jean-Jacques Chavagnat, au moment de clore ce colloque, *c'est d'identifier les troubles et de les régler rapidement, d'intervenir le plus tôt possible sous la forme d'une médiation* ». Et pourquoi pas, comme le souhaite ouvertement Olga Odinetz, présidente nationale de l'association, faire de cette médiation une obligation aux juges des affaires familiales dès le début des procédures de divorce.

Si plus d'un divorce sur deux se passe sans problème pour les enfants, les cas graves de syndrome d'aliénation parentale, où l'un des parents instrumentalise l'enfant contre son père ou sa mère, sont

suffisamment nombreux pour que cette mesure systématique puisse être sérieusement envisagée.

Une intervention rapide du juge, mais aussi des avocats et de tous les intervenants de la procédure de divorce, s'impose en tout cas dès que « *le conflit conjugal devient un conflit parental* », selon les mots du Dr Chavagnat.

Il n'en reste pas moins que pour les parents qui assistaient à ce colloque, la souffrance reste intacte aujourd'hui et que ce n'est bien évidemment pas cette rencontre de Poitiers qui va apporter l'ombre d'une solution à leur drame. A l'image de cette jeune mère bordelaise d'une adolescente de 17 ans, qui ne l'a pas vue depuis des années, alors qu'elle et son père résident à moins de sept kilomètres de chez elle.

« *Il l'a transformée en guêpe qui ne sait que piquer* », constate, amère, la jeune femme à qui aucun médiateur, aucun tribunal n'a su rendre sa fille.

Vincent BUCHE

Pour plus de renseignements sur l'ACALPA (Association de lutte contre l'aliénation parentale), on peut consulter son site : www.acalpa.org